



Mairie de la Chapelle d'Armentières
Service affaires scolaires
269 Route Nationale
59930 La Chapelle d'Armentières
03.20.17.67.67
ecole@ville-lca.fr

NOTICE D'INSCRIPTION SCOLAIRE 2021/2022

ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

Votre enfant entre en classe de TPS/PS à la rentrée scolaire 2021 ou vous êtes nouvel arrivant sur la commune.
L'inscription s'effectue en 3 étapes obligatoires

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Le site internet de la ville
<https://www.ville-lca.fr>

Vous y trouverez toutes les informations de la ville, dont celles relatives aux temps scolaires et périscolaires.

CONTACTER LE SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES

03.20.17.67.67
ecole@ville-lca.fr

Inscriptions du 04 janvier au 15 juin 2021 sur rendez-vous

1- Demande préalable d'inscription

Document obligatoire :

- Formulaire de demande d'inscription complété et signé par les responsables légaux.

Pièces (ou copies) à présenter obligatoirement

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe habitation, quittance de loyer, facture électricité)
- Livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.
- Document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires (cf. loi 2018)
- Une pièce établissant la qualité du responsable légal (carte d'identité, passeport)
- Certificat de radiation en cas de changement d'école

Selon le cas :

➤ Personne hébergée :

- Attestation d'hébergement
- Justificatif de domicile de l'hébergeant (de moins de 3 mois)
- Carte d'identité de l'hébergeant

➤ En cas de séparation, et selon la situation :

- Jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales

➤ En cas de garde alternée :

- Calendrier de garde alternée
- Attestation conjointe sur l'honneur
- Justificatif de domicile du 2^e responsable légal

Conditions d'inscription pour les inscriptions en TPS :

- Votre enfant doit avoir au moins 2 ans révolus entre le 01/01/21 et le 31/12/21 pour une demande relative à l'année scolaire 2021/2022
- La décision de scolarisation relève du directeur de l'Ecole selon les places disponibles

2- Réception du récépissé d'inscription scolaire

Un récépissé d'inscription scolaire, édité par le service des affaires scolaires vous parviendra soit par courrier soit par mail (selon le choix indiqué sur le dossier d'inscription). Il vous permettra de connaître l'avis de l'autorité territoriale.

3- Admission de votre enfant

La demande d'inscription ne vaut pas admission. **Seule la direction de l'école est habilitée à prononcer l'admission définitive.**

Démarche obligatoire à réception du récépissé d'inscription scolaire

Prendre rendez-vous auprès de la direction de l'école :

Courant d'année pour une inscription

Se munir obligatoirement du récépissé d'inscription scolaire lors du rendez-vous à l'école.

Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I)

En cas d'allergies alimentaires ou d'affection particulière : il est nécessaire d'établir un P.A.I auprès du Directeur de l'Ecole qui prendra rendez-vous avec le médecin scolaire.

Services périscolaires

Vous souhaitez inscrire votre enfant à la pause méridienne et/ou à l'accueil matin/soir, vous pouvez contacter le service restauration au 03.20.17.67.67 ou restauration@ville-lca.fr du lundi au vendredi de 8h00 à 12h – 12h30 à 17h

Documents obligatoires :

- Formulaire d'inscription complété (disponible à l'accueil de la mairie et sur le site de la ville)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe habitation, quittance de loyer, facture électricité)
- Attestation CAF
- Document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires (cf. loi 2018)
- En cas de séparation/divorce, Jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales
- Dernier avis d'imposition du loyer sur le revenu